



Aide EMBLACEMENT NU

Cette aide est attribuée à l'adhérent pour la location d'un EMBLACEMENT NU par l'adhérent **entre le 6 juillet et le 31 août 2024**.

L'aide n'est pas cumulable avec l'aide à la location haute-saison sur les campings et résidences de l'offre "Locations été : Haute/basse saison".

Plusieurs séjours peuvent être aidés, dans la limite du plafond annuel (voir tableau).

La prise en charge par l'APCD 15 n'est effective que sur présentation d'une ou plusieurs *factures détaillées et acquittées* contenant les éléments suivants :

- Dates du séjour
- Nom et prénom *de l'adhérent*
- En-tête et coordonnées du prestataire n°siret
- Prix payé

Le versement de l'aide sera effectué après le séjour.

Les demandes doivent être déposées au bureau de l'APCD 15 avant le 31 décembre 2024. Tout cas litigieux sera étudié par le conseil d'administration.

▪ **MONTANT DE L'AIDE**

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni, le QF au-delà de 2266€ sera appliqué par défaut.

Quotient Familial 2024	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	Q.F. au delà de 2266 €
	0 à 882 €	882,01 à 1282 €	1282,01 à 1743 €	1743,01 à 2266 €	
Prix de la location	-50%	-40%	-30%	-20%	-10%
Aide maximum accordée	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €

Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) : 12 : nombre de personnes au foyer (conjoint et enfants de moins de 25 ans).

